

OFFRE
2 mois de cotisations
offerts⁽¹⁾
pour toute nouvelle
adhésion à un contrat santé

Offre valable à compter du 9 février 2016 jusqu'au 31 janvier 2017 exclusivement pour les offres décrites ci-dessous, pour toute adhésion en agence ou sur www.mutuelle-emoa.fr, dans les conditions suivantes :

Gammes de produits concernées	Offres
EMOA SERENITE	2 MOIS GRATUITS
MODUL'EMOA	2 MOIS GRATUITS

- Les nouveaux adhérents ACS ou CMU ne peuvent pas bénéficier de cette offre.
- L'offre est réservée aux nouveaux adhérents (ou radiés depuis plus de 24 mois s'ils étaient déjà adhérents EMOA auparavant et à jour de leur cotisation), hors ajout d'ayant droit sur les contrats existants.
- La gratuité s'applique sur les 11^{ème} et 12^{ème} mois de cotisation⁽¹⁾ :

Exemple : Dans le cadre d'une adhésion au 01/05/2016, la gratuité sera octroyée pour les mois de mars et avril 2017, selon conditions précisées ci-dessus.

- **Cette offre ne concerne pas les TNS qui bénéficient déjà d'une réduction tarifaire de 20% sur la complémentaire santé par rapport à la cotisation individuelle.**

(1) Uniquement sur les garanties santé, hors Pass+ EMOA et Assistance